

Angoulême, le 23/04/2026

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Société : 4IND

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Capital social : 200 euros

Siège social : 7, boulevard du 8 mai 1945 - 16000 ANGOULÊME

RCS ANGOULÊME 990 935 769

I - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

La soussignée :

Madame Naouel Hind Boukli-Hacène

épouse Remblier

née à Alger (Algérie)

Demeurant 3 rue Desnouettes 75015 PARIS

II - EXPOSÉ PRÉALABLE

Il est rappelé que :

Par acte sous seing privé en date du 23 04 2026,

Monsieur Fabien Remblier né le 14/01/1970 à PARIS 14, demeurant au 3 rue Desnouettes 75015 PARIS a cédé de la totalité des actions composant le capital social de la société 4IND à Madame Naouel Hind Boukli-Hacène épouse Remblier.

En conséquence, Naouel Hind Boukli-Hacène épouse Remblier détient désormais 100 % des actions composant le capital social et devient associée unique de la société.

III - DÉCISIONS

1. Constat du changement d'associé unique

L'associée unique constate qu'elle détient la totalité des actions composant le capital social de la société.

En conséquence, elle déclare être substituée dans tous les droits et obligations attachés à la qualité d'associé unique.

2. Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social :

Ancienne adresse :

7, boulevard du 8 mai 1945 - 16000 ANGOULÊME

Nouvelle adresse :

38 avenue Amiral Wester Weymiss - 06400 CANNES

À compter du 23 04 2026

2. Mise à jour des registres

L'associée unique décide :

- de faire inscrire la présente modification dans le registre des mouvements de titres
- de mettre à jour le registre des décisions de l'associé unique



3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, notamment auprès de l'INPI

4. Président de la société

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente :

Madame Naouel Hind Boukli-Hacène épouse Remblrier

née à Alger (Algérie)

demeurant 3 rue Desnouettes 75015 PARIS

pour une durée indéterminée.

Monsieur Fabien Remblrier cesse ses fonctions à compter de ce jour.

V - MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DE SIÈGE ET LA NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE

Les articles 4 et 31 des statuts sont modifiés suite au transfert de siège et la nomination de la Présidente.

IV - CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



4IND

Fait à ANGOULÊME

Le 23 04 2026

L'Associée unique

Madame Naouel Hind Boukli-Hacène épouse Remblier

(Signature)

